

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.451.006.1 DU 26 NOVEMBRE 1998

Ensemble de mesurage routier
TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS
pour gaz de pétrole liquéfiés (GPL)
modèle EUROGAZ
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET DU 12 AVRIL 1955 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS MESUREURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973, RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, Grentheville, BP 268, 14013 Caen Cedex.

CARACTERISTIQUES

La présente décision complète la décision n° 98.00.451.005.1 du 30 septembre 1998 (1) relative à l'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS pour gaz de pétrole liquéfiés, modèle EUROGAZ.

L'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS, modèle EUROGAZ, faisant l'objet de la présente décision est destiné au mesurage des gaz de pétrole liquéfiés.

(1) Revue de Métrologie, novembre-décembre 1998, page 528.

(2) Revue de Métrologie, juin 1998, page 239.

(3) Revue de Métrologie, avril 1998, page 141.

(4) Revue de Métrologie, juillet-août 1998, page 336.

(5) Revue de Métrologie, décembre 1997, page 710.

(6) Revue de Métrologie, mars 1997, page 612.

(7) Revue de Métrologie, octobre 1996, page 324.

Il diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la possibilité d'installer l'un des calculateurs-indicateurs électroniques des volumes et des prix suivants :

- SOFITAM EQUIPEMENT, modèle JKR approuvé par décision n° 98.00.510.002.1 du 2 mars 1998 (2),
- SCHLUMBERGER TECHNOLOGIES, modèle Coca 1.1 approuvé par décision n° 97.00.510.018.1 du 18 décembre 1997 (3),
- SOFITAM EQUIPEMENT, modèle SEV 2 S approuvé par décision n° 97.00.510.011.1 du 8 septembre 1997 (4),
- SOFITAM EQUIPEMENT, modèle SEV 2 D approuvé par décision n° 97.00.510.014.1 du 16 juillet 1997 (5),
- SATAM, modèle SEV 4 approuvé par décision n° 96.00.510.007.1 du 18 novembre 1996 (6),
- E.I.N.F., modèle DM1 - VPX approuvé par décision n° 96.00.512.001.1 du 9 juillet 1996 (7).

Les autres caractéristiques, les conditions particulières d'installation et les dispositions particulières de conformité restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision porte le numéro figurant dans le titre de celle-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

L'examen préalable de l'ensemble de mesurage routier TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS,

modèle EUROGAZ, doit être effectué avec un mélange butane-propane (70 % et 30 % environ). Le moyen d'étalonnage doit permettre de réaliser les essais dans toute la plage légale d'utilisation.

La vérification de l'ensemble de mesurage faisant l'objet de la présente décision doit être effectuée à l'aide d'un moyen d'étalonnage agréé par la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement compétente.

La vérification d'un dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix équipant un ensemble de mesurage EUROGAZ doit être effectuée selon les modalités définies par la décision d'approbation de ce dispositif calculateur-indicateur électronique des volumes et des prix.

Lorsque l'ensemble de mesurage routier faisant l'objet de la présente décision est utilisé en libre-service, il y a lieu de vérifier, lors du contrôle sur site, la possibilité de bloquer son fonctionnement à partir de la caisse.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas ont été déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale-

le de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Basse-Normandie et chez le fabricant sous la référence DA 04.0088.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 30 septembre 2008.

ANNEXE

Schéma de principe de scellement valable pour toutes les variantes de l'ensemble de mesurage modèle EUROGAZ n° 6625.

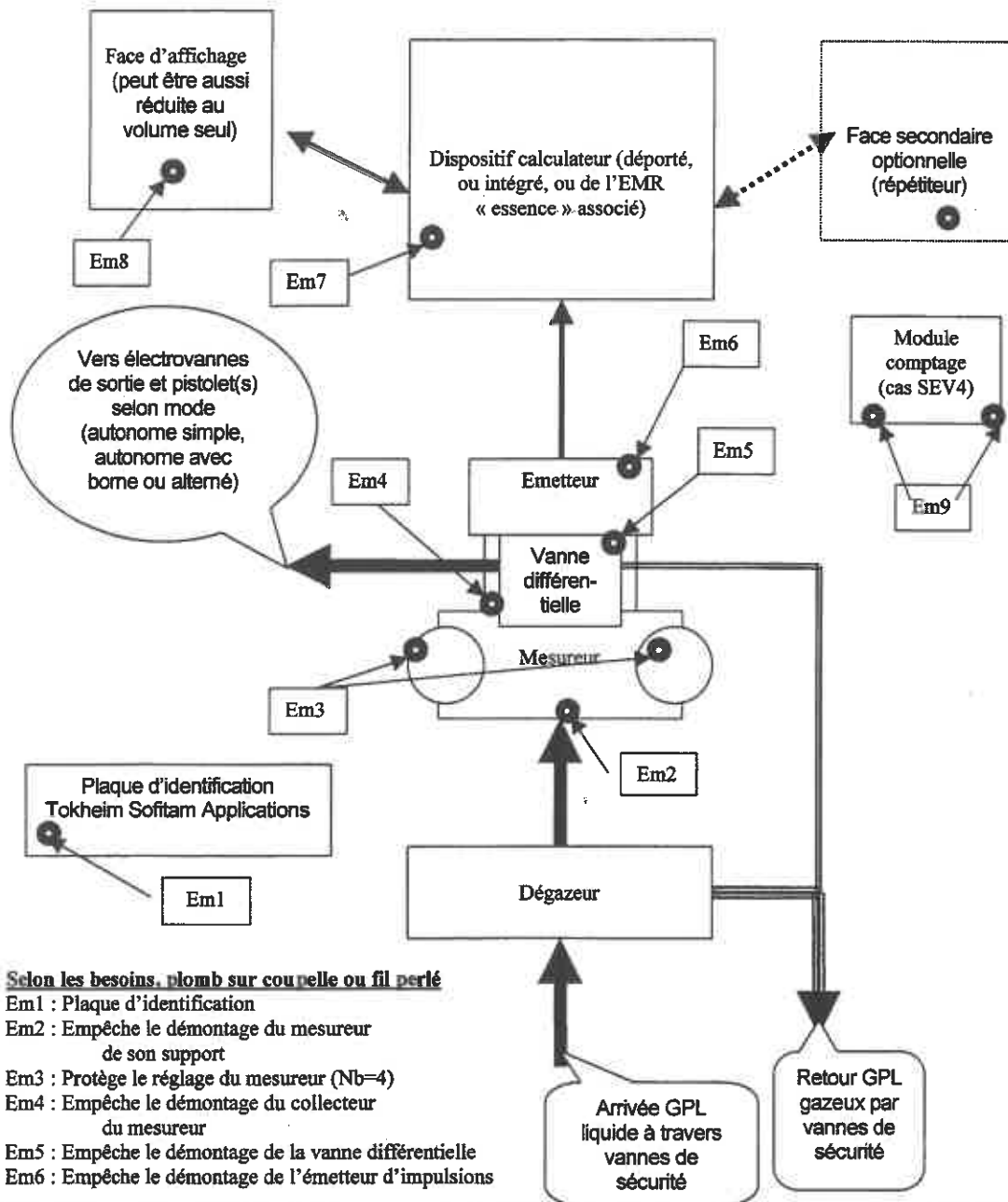
POUR LE SECRETAIRE D'ETAT ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6625

ENSEMBLE DE MESURAGE ROUTIER TOKHEIM SOFITAM APPLICATIONS POUR GAZ DE PETROLE LIQUEFIES (GPL)
EUROGAZ



Scelon les besoins, plomb sur coupelle ou fil perlé

- Em1 : Plaque d'identification
- Em2 : Empêche le démontage du mesureur de son support
- Em3 : Protège le réglage du mesureur (Nb=4)
- Em4 : Empêche le démontage du collecteur du mesureur
- Em5 : Empêche le démontage de la vanne différentielle
- Em6 : Empêche le démontage de l'émetteur d'impulsions

Scellement	Calculateur	JKR	SEV2S	SEV2D	SEV4	DM1	COCA
Em7 : scelle accès au dispositif calculateur		Oui	Oui	Oui	Oui (comprend 1 ^{ère} face)	Oui	Oui 2 plombs (comprend 1 ^{ère} face)
Em8 : scelle accès au dispositif afficheur		Oui	Sans objet	Sans objet	Oui 2 ^{ème} face uniquement	Sans objet	Oui 2 ^{ème} face uniquement. 2 plombs
Em9 : scelle module comptage		Sans objet	Sans objet	Sans objet	2 plombs	Sans objet	Sans objet